



Réforme des régimes spéciaux de retraite

Table ronde tripartite du 21 novembre 2007

Déclaration de Didier LE RESTE
Secrétaire Général de la Fédération CGT des cheminots

Madame La Présidente,
Mesdames, Messieurs, les représentants de l'Etat,

En avant propos, je tiens au nom de la CGT à condamner, et quels que soient leurs auteurs, les actes de sabotages, qui ont été commis ce matin dans les enceintes et installations ferroviaires notamment sur les Lignes à Grande Vitesse dont les médias font plus particulièrement état.

Ces opérations inqualifiables perpétrées par des irresponsables et lâches à la fois, peuvent entraîner des conséquences d'une extrême gravité pour la sécurité des circulations et des personnes.

Avec ces opérations commandos, leurs auteurs et /ou commanditaires ne recherchent-ils pas à jeter le discrédit sur le mouvement social, les cheminots, les syndicats et à faire capoter les négociations, laissant ainsi les salariés dans une impasse pour les livrer à la vindicte populaire. De tels actes peuvent aussi favoriser des décisions autoritaires contraires à leurs intérêts.

J'en appelle de nouveau à la vigilance et à l'esprit de responsabilité qui caractérise les cheminots pour empêcher de nouvelles exactions dans les enceintes de notre entreprise publique de Service Public.

Par ailleurs, je voudrais féliciter les cheminots en grève pour leur implication massive, lucide et responsable dans la défense et l'amélioration de leur régime spécial de retraites et des droits s'y attachant.

Pour ce qui est de l'ordre du jour en lien avec le mouvement social en cours, je me dois de rappeler que face à la volonté du Gouvernement de faire passer en force la réforme des régimes spéciaux de retraites annoncée par le Président de la République, la démarche de la CGT a été constante.

Il s'agit dès cette annonce, de débattre et de mobiliser, dans l'unité des syndicats et des professions, les salariés concernés afin d'exiger l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble des questions inhérentes aux droits à la retraite au regard d'une réforme contre laquelle nous demeurons opposés.

La mobilisation unitaire engagée le 18 octobre et poursuivie depuis le 13 novembre aura contraint la Direction SNCF et le Gouvernement à convoquer la table ronde d'aujourd'hui. Pour la CGT, nous sommes au début d'un processus qui doit permettre de répondre à cette exigence portée par l'ensemble des cheminots : pérenniser notre régime spécial et améliorer la situation des droits des actifs et retraités.

L'enjeu de ce qui se déroule actuellement est déterminant pour l'avenir des retraites par répartition dans notre pays.

1993 et 2003 ont vu la mise en œuvre de réformes qui n'ont pas répondu à l'objectif fixé

d'équilibrer les comptes des organismes concernés : fin 2007, le déficit de la branche vieillesse de la sécurité sociale est estimé à 4,5 milliards d'euros malgré les lourds sacrifices imposés aux salariés concernés.

Force est de constater que la question des retraites n'est pas simplement une mécanique comptable où il suffirait de payer plus longtemps pour que cela fonctionne mieux.

Au-delà de la question des années de cotisations, c'est celle du niveau même de la pension qui est posée. Le risque est grand, si ces mesures annoncées prennent corps, sans parler de nouveaux sacrifices qui attendent les salariés en 2008, que l'on assiste à un appauvrissement global des retraités en France.

Une réforme qui ne touche ni aux acquis, ni aux principes fondamentaux de la retraite par répartition est possible, dès lors que l'on s'inscrit dans une politique qui favorise l'emploi, le développement de la croissance et l'amélioration du pouvoir d'achat.

C'est bel et bien sur cet enjeu que s'est exprimé le Président de la République dans son discours du 18 septembre au cours duquel il a annoncé un train de réformes dont toutes s'attachent à réduire les droits des salariés actifs et retraités : assurance maladie, code du travail, temps de travail ainsi que l'harmonisation par le bas des droits des régimes spéciaux de retraites sur ceux de la Fonction Publique.

Communément appelée « réforme des régimes spéciaux », celle-ci a pris racine dans une campagne électorale où le candidat d'alors à la Présidence de la République a usé et abusé de propos populistes et mensongers pour préparer l'opinion publique : ce serait le contribuable qui financerait les droits spécifiques, n'a-t-on cessé d'entendre !

Par la suite, le Président élu a qualifié le régime des cheminots « de situation indigne » devant un parterre d'agriculteurs réunis à Rennes dont tout le monde sait aujourd'hui que leur régime de retraite (associé à celui des salariés agricoles) percevait plus de 70% des contributions versées par les régimes « dits » excédentaires !

Un temps présentée comme une réforme devant permettre la revalorisation « des petites pensions du régime général », chacun mesure aujourd'hui qu'il n'en est rien.

La CGT l'a souligné dès le départ : cette réforme tente de masquer les échecs des réformes de 1993 et de 2003 et prépare l'ensemble des salariés à de nouveaux sacrifices : la Commission de Garantie des retraites ne vient-elle pas d'annoncer le passage à 41 ans de cotisation pour l'ensemble des

salariés comme étant inéluctable ...incitant déjà le MEDEF à réclamer 42, voire, 43 ans de cotisations ?

Faut-il rappeler ici que les régimes spéciaux sont contributeurs au système de compensation entre régimes : ils apportent 3,8 milliards d'euros et reçoivent 400 millions ! et que ces régimes bénéficient à 2% des actifs et 5,5% des retraités. Autant dire qu'ils ne pèsent pas lourd et qu'en aucun cas la suppression des droits spécifiques ne permettrait de répondre aux besoins de financement du régime général.

Parallèlement à la campagne médiatique de stigmatisation qui s'est engagée au lendemain du discours présidentiel, la Direction de l'entreprise a tenté d'instrumentaliser son encadrement en lui faisant porter les propos du Président et s'est attachée à diffuser une information orientée et quelque part culpabilisante envers les cheminots.

Une démarche que la CGT a qualifiée d'inacceptable tout comme il est inacceptable pour les cheminots d'être présentés comme des privilégiés : ce ne sont pas eux qui ont bénéficié des avantages du paquet fiscal ou qui partent en retraite avec des parachutes dorés !

Vous avez là, résumé en quelques lignes et sans oublier la question du devenir de l'activité Fret au sein de l'entreprise publique SNCF, le cocktail explosif qui a prévalu pour la mobilisation du 18 octobre qui a vu dans notre entreprise un taux de grévistes exceptionnel dont plus d'un cadre sur deux en grève.

Dans le même temps, beaucoup de salariés, au-delà de ceux directement concernés par les régimes spéciaux, ont vu l'occasion d'agir pour la sauvegarde de notre système de protection sociale, pour l'emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat.

Un message fort était lancé au Gouvernement sur les attentes des salariés dans notre pays.

Pour sa part, notre organisation syndicale, toujours dans une démarche unitaire, s'est attachée à faire vivre le dialogue social ; divers courriers à la Direction et au Gouvernement, rencontres avec le Ministre du Travail et dépôt auprès de ce dernier d'un mémorandum sur l'avenir des régimes spéciaux exigeant le maintien et l'amélioration du régime spécial de retraites pour l'ensemble des catégories des personnels.

Nous avons également demandé l'organisation d'une réunion tripartite Gouvernement – Syndicats – Entreprises concernées, refusée par le Ministre du Travail sous prétexte, entre autres, que des confédérations syndicales n'en voulaient pas.

Par la suite et en conséquence de quoi, la CGT a été à l'initiative d'une demande d'ouverture d'un cycle de négociations tripartites dans chaque régime spécial dans la mesure où les réponses attendues par les cheminots relèvent à la fois du cadrage gouvernemental et des propositions d'entreprises dont certaines supposent l'aval du Gouvernement.

Une négociation devant permettre précisions-nous ... «d'aborder dans la transparence tous les éléments constitutifs des droits à la retraite ».

Une attitude qui tranche singulièrement avec les négociations menées en catimini pour lesquelles la Direction n'a jamais été avare de promesses de toutes natures !

Pour preuve, le courrier de Madame la Présidente en date du 08 novembre, dont le fil conducteur vise à faire ancrer l'idée que la réforme est réglée, les cheminots doivent faire leur deuil de leur régime, a-t-on entendu, et qu'il ne resterait plus qu'à négocier les conditions de son application à la SNCF.

Que ne ferait-on pas pour faire croire aux cheminots que l'acceptation du recul social sur les retraites serait l'occasion de satisfaire nombre de revendications... la plupart financées par la réduction du taux de la cotisation vieillesse !

En s'asseyant à la table des négociations aujourd'hui, la CGT, sur la base du rapport de forces créée, est dans une démarche offensive en étant animée de la double préoccupation :

- Peser sur le cadrage global de la réforme, en discutant de l'ensemble des points,
- S'attacher à ce que la situation et les droits de chaque cheminot soient améliorés.

Pour cela, il nous faut revenir sur les principes fondamentaux qui guident cette réforme voulue par le Gouvernement.

La finalité régressive du projet qui conjugue allongement de la durée de vie au travail et réduction, à terme, du montant des pensions ne peut tromper personne.

Comme nous l'avons dit en 1993 et 2003, la CGT demeure opposée à l'allongement de la durée de

cotisation pour percevoir une retraite à taux plein (passage de 37,5 ans à 40 ans).

Pour mémoire, aujourd'hui, avec 33 ans (en moyenne) de durée de cotisations au régime spécial, le taux réel de la pension est de 66% du salaire liquidable.

Un passage à 40 ans ferait baisser, pour une même durée de cotisation, ce taux réel à 61,87%.

Cette baisse du pouvoir d'achat de 6,2% des futures retraites est inacceptable, d'autant plus que les mécanismes de validation des annuités demeurent différents dans le régime spécial par rapport au régime général.

Sur ce point précis, nous exigeons pour le décompte de la validation des annuités, la prise en compte :

- Des années d'apprentissage, de stages, d'études...,
- Des périodes de congés parentaux et du nombre d'enfants,
- Des modalités pour le rachat de périodes non travaillées,
- Des années passées dans le régime général.

Mais sur ce premier point, nous avons la conviction, et le bilan des réformes passées le montre, que jamais l'allongement de la durée de cotisation permettra aux régimes de retraites par répartition d'atteindre l'équilibre financier de leurs comptes.

Accompagné de l'introduction d'une décote sur le montant de la pension pour les cheminots qui n'auraient pas atteint la durée de cotisation pour percevoir une retraite à taux plein, c'est le principe de la double peine.

Plus généralement, victimes du chômage massif qui touche en priorité les moins diplômés, donc les moins rémunérés ou entrés dans la vie active tardivement après une période d'études, avec parfois le fait de cumuler les deux situations, les jeunes d'aujourd'hui ne pourront jamais valider la totalité de la période nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein !

Aussi, outre la suppression du principe de la décote, la CGT exige la prise en compte dans le salaire liquidable de :

- La gratification annuelle d'exploitation,
- La gratification de vacances,
- L'intégration de tous les points d'indemnités de résidence,
- L'ensemble des éléments variables de solde soumis à cotisations CSG et CRDS.

A ce stade, il nous faut préciser que le taux de remplacement est, en moyenne, inférieur de 10 points dans le régime spécial par rapport au régime général.

Par ailleurs, la CGT exige :

- ⇒ Une augmentation générale des salaires,
- ⇒ Une meilleure reconnaissance de l'ancienneté,
- ⇒ Une réforme de la grille salariale permettant une véritable augmentation des salaires par le déroulement de carrière,
- ⇒ La création d'un véritable 13^{ème} mois.

Ces mesures seraient de nature à relever substantiellement le niveau des pensions du régime spécial : 20% des pensions directes sont inférieures à 1 100 € brut par mois !

Annoncée comme une mesure devant permettre le maintien du pouvoir d'achat des retraites, la réforme prévoit l'indexation des pensions sur l'indice des prix INSEE.

Or, le mécanisme de la péréquation en vigueur actuellement au régime spécial a permis, sur la période 2001-2006, une revalorisation en moyenne annuelle des pensions de 2,04% pour une inflation de 1,72%.

Dans ce cadre, la CGT exige le maintien de la péréquation qui permet notamment aux basses pensions de bénéficier de mesures bas salaires obtenues dans les négociations salariales.

En parallèle, la CGT revendique :

- L'augmentation du minimum de pension située au 1^{er} décembre 2007 à 1 079.80 € brut / mois,
- L'amélioration des droits à la pension de réversion ; aujourd'hui 70% des pensions de réversion sont inférieures à 700€ brut par mois.

Conjointement à l'ouverture des droits à la retraite à 50 ans, les agents de conduite bénéficient, dans le cadre du calcul des annuités, de bonifications.

En supprimant ces droits pour les futurs embauchés en 2009, la réforme introduit une notion de double statut que la CGT refuse.

Ce retour en arrière est assurément un signe fort au MEDEF pour qu'il refuse toute anticipation de départ en retraite, dans le cadre des négociations en cours sur la reconnaissance des pénibilités au travail.

C'est par ailleurs l'obligation pour tout agent de conduite, nouvellement embauché à 20 ans, de travailler jusqu'à 60 ans pour percevoir une retraite à taux plein.

Nous vous rappelons que la CGT a toujours revendiqué la reconnaissance de la pénibilité de différents métiers de notre profession.

Vous l'aurez constaté, la CGT aborde cette négociation porteuse de ses revendications et des propositions et attentes des cheminots.

Il ne peut donc y avoir aucun préalable, de l'Etat ou de la Direction, sur aucun des sujets et ce qui nous guide dans cette négociation demeure l'intérêt de tous les cheminots.

Des cheminots que nous tiendrons informés en permanence de l'avancée des négociations au cours desquelles nous réitérerons notre détermination à maintenir et améliorer le régime spécial et les droits y afférents.

Enfin et pour conclure, le préavis de grève déposé par 7 organisations syndicales, le 31 octobre, abordait la question de l'avenir du Fret au sein de l'entreprise publique SNCF.

Nous avons pris bonne note du courrier du 19 novembre du Directeur Délégué Fret qui nous propose de tenir une table ronde industrielle avant que la réorganisation actuelle, toujours contestée, demeure irréversible..

Nous rappelons que 6 Fédérations syndicales ont de nouveau adressé à la Présidente de la SNCF, un courrier en date du 05 novembre dans lequel nous exigeons un moratoire sur les réorganisations prévues, invitant par ailleurs, la Direction de l'entreprise à mettre à profit cette période pour décider d'un changement de cap radical permettant à Fret SNCF d'être le pivot d'une politique des transports multimodale et intégrée.

Vous avez, en tant que direction de la SNCF et vous messieurs représentants de l'Etat, les moyens de sortir par le haut du conflit dans l'intérêt des cheminots, du Service Public et des usagers.